ÉCLAIRAGE

5 décembre 2025

Christophe Gargot : « La MINUSMA était probablement en situation d'échec avant même d'avoir été véritablement déployée »

Propos recueillis par Clémence Buchet-Couzy

Le 16 juin 2023, Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères du Mali, a demandé le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)[1]. Le 30 décembre de la même année, la mission s'est officiellement achevée, dix ans après son autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)[2]. La MINUSMA était devenue la mission de l'ONU avec le mandat le plus robuste – un aspect largement critiqué – mais aussi la mission la plus meurtrière de l'ONU[3]. Son départ précipité marque pour de nombreux·ses expert·e·s un tournant, voire un point de rupture, pour le maintien de la paix onusien.

GRIP

Encadré 1 : Le mandat de la MINUSMA, ses évolutions et les critiques générées

Le mandat de la MINUSMA a beaucoup évolué entre 2013 et la fin de la mission en 2023, notamment en raison de l'évolution du contexte politique et sécuritaire malien.

- **2013** : Création de la MINUSMA par la résolution 2100[4] du Conseil de sécurité de l'ONU. Le mandat comprend en priorité la stabilisation des villes principales, le rétablissement de l'autorité de l'État, la contribution à la mise en place d'une feuille de route transitoire, la protection des civils et la promotion et la défense des droits humains. La mission se concentre sur le nord du pays.
- **2015** : Suite à la signature de l'Accord d'Alger[5], le mandat de la mission évolue afin qu'elle soit chargée de faciliter la surveillance du cessez-le-feu et la mise en œuvre de l'accord en plus des autres priorités de son mandat, selon la résolution 2227[6].
- **2016** : Afin de répondre aux enjeux sécuritaires et à la recrudescence des attaques, le Conseil de sécurité demande à la mission d'adopter désormais une « *démarche plus proactive et robuste*[7] », ce qui permet aux Casques bleus de faire un usage plus proactif de la force, notamment en cas de menace contre les civils, ce qui est nouveau pour la mission. Également, la résolution 2295[8] renforce la coopération de la mission avec les autres forces en présence, dont le G5 Sahel et l'opération française Barkhane, notamment en termes de partage d'informations et de renseignement. De plus, en raison de la détérioration de la situation dans le centre du pays, le Conseil de sécurité inclue cette région dans le nouveau mandat, sans en faire une priorité pour autant.
- **2017** : La résolution 2391[9] votée en décembre 2017 élargit de nouveau les missions de la MINUSMA, en lui demandant de fournir à la Force conjointe du G5 Sahel un « *soutien opérationnel et logistique* » afin de lutter contre les activités des groupes terroristes au Mali et dans la région.
- **2018** : Le mandat de la mission est renouvelé via la résolution 2423[10]. Désormais, la seconde priorité du mandat est l'appui au « *rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays* », ce qui étend largement le périmètre géographique de la mission, sans pour autant doter la mission de plus de moyens (financiers ou humains).
- **2021** : À la suite des deux coups d'État successifs en août 2020[11] et mai 2021[12], le mandat de la MINUSMA est adapté et inclut désormais « *la pleine réalisation de la transition politique* » dans ses priorités[13].
- **2022** : Pour la première fois depuis l'établissement de la mission en 2013, la résolution renouvelant le mandat, la résolution 2640[14], n'est pas adoptée à l'unanimité en raison de l'abstention de la Chine et de la Russie[15].

- **2023** : Faisant suite à la demande de l'État malien du 16 juin 2023, le Conseil de sécurité par sa résolution 2690[16] met fin à la MINUSMA le 30 juin 2023, pour un retrait définitif le 30 décembre 2023.

Le mandat de la MINUSMA a ainsi connu de nombreuses évolutions et surtout des élargissements en termes de tâches et de priorités. Ces changements en ont fait la mission la plus robuste de l'ONU, notamment après 2016. Cette « *robustesse* » a été critiquée en ce qu'elle s'éloignait de, voire enfreignait les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Mais à l'inverse, la mission a été également critiquée pour ne pas avoir assez utilisé la force et failli à son mandat de protection des civils. Cette critique émanait surtout des autorités maliennes et de la population, dont les attentes (parfois en inadéquation avec le mandat réel de la mission) n'étaient pas remplies. De plus, cet élargissement du mandat et cette exigence d'avoir une démarche plus robuste n'ont pas été accompagnés de ressources suffisantes, au niveau matériel, financier et humain. La mission n'a pas su faire face aux exigences de ces élargissements de mandat successifs. Enfin, beaucoup des ressources de la mission étaient destinées à la protection du personnel, puisque la mission était la plus meurtrière de l'ONU, en raison du nombre important de Casques bleus tués dans des attaques[17]. Il existait donc un décalage entre le mandat de la mission et ses capacités réelles, ce qui a créé de nouvelles attentes auxquelles la mission ne pouvait pas entièrement répondre, engendrant ainsi d'importantes frustrations de tous les côtés[18].

Pendant dix ans, Christophe Gargot s'est intéressé à la MINUSMA, de l'arrivée de cette mission de l'ONU au Mali jusqu'à son départ. Son film, Colombes sans gravité*, sorti en janvier 2025[19], est son troisième long-métrage documentaire et son deuxième consacré à un dispositif des Nations unies. En 2008, il réalisait* D'Arusha à Arusha*, un film sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui interrogeait le mécanisme de la justice pénale internationale mis en place par l'ONU au lendemain du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994[20]. Ces deux œuvres s'inscrivent également dans le prolongement de ses engagements humanitaires, qui lui ont permis d'observer et d'analyser de près diverses situations de conflit et diverses missions de maintien de la paix.*

Colombes sans gravité vient ainsi clore un chapitre sur l'analyse de dispositifs mis en place par les Nations unies pour répondre à des crises, ici une mission de maintien de la paix. Le film retrace le conflit au Mali, depuis l'arrivée de la MINUSMA jusqu'à l'expulsion des forces françaises d'une part, et la fin progressive de la mission onusienne d'autre part, en 2022 et 2023. Il interroge le rôle et la capacité d'action d'une mission de maintien de la paix en contexte de conflit. Ce dispositif constitue-t-il une réponse pertinente ? Qu'est-ce qui conditionne son efficacité ? Et, à travers cette capacité d'intervention, les Nations unies peuvent-elles réellement tenir leur promesse fondatrice : agir pour prévenir la réitération des guerres ? Constitué de scènes filmées sur le terrain malien et au siège de l'ONU, mais aussi de témoignages d'acteurs impliqués dans la MINUSMA ou dans les autres opérations étrangères présentes dans le pays, le

film apporte un éclairage rare par son ampleur quant au modèle d'intervention onusien qu'est le maintien de la paix.

Clémence Buchet-Couzy, chercheuse au GRIP, s'est entretenue avec Christophe Gargot, afin de revenir sur son travail, près de deux ans après la fin de la MINUSMA.

Pourquoi faire un film sur la MINUSMA ? Comment cette idée vous est-elle venue ?

Les missions de paix sont presque consubstantielles de la création des Nations unies. La première mission date de 1948. Les missions de paix vont constituer un des grands symboles du mode interventionniste des Nations unies. Si on s'intéresse aux Nations unies, on s'intéresse forcément aux missions de paix, qui sont une des créations les plus marquantes de la deuxième moitié du XXe siècle.

J'ai grandi dans les années 1990 avec l'idée qu'après la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, un nouveau cycle s'ouvrait, marqué par une paix, non pas éternelle, mais qui pourrait tout de même être considérée comme le modèle dominant. Et, évidemment, les missions de maintien de la paix étaient un des symboles de cette possibilité, le miroir d'une génération. Les réponses apportées par l'ONU et l'émergence d'un nouveau multilatéralisme nous faisaient espérer que le monde pouvait être moins marqué par des luttes de puissances et des guerres.

Cette espérance s'est vite confrontée au réel, notamment par deux crises. La première, celle du Rwanda et la seconde celle de la Yougoslavie où les Nations unies ne vont pas pouvoir éviter le pire. C'étaient déjà deux premières alertes quant au décalage qu'il pouvait y avoir entre le rôle supposé d'un organe d'un côté, et sa réelle capacité à servir sa raison d'être, de l'autre. Et cet écart entre utopie et réalité va devenir le cœur de mes questionnements.

Sur le choix de la MINUSMA. J'aurais pu choisir beaucoup d'autres contextes, comme le Soudan du Sud ou la République démocratique du Congo, mais ces contextes avaient déjà fait l'objet d'un travail documentaire. J'ai hésité avec la République centrafricaine, où je me trouvais au moment où les discussions s'engageaient sur le probable déploiement d'une mission de maintien de la paix, mais le contexte était encore provisoire.

Le Mali va s'imposer comme l'environnement idéal pour de multiples raisons. C'est une très grosse mission et surtout, la singularité de son mandat est de s'inscrire en articulation avec la force d'intervention française déjà présente sur place et cette articulation affirmée m'apparaît comme une évolution majeure. Une autre dimension qui m'a guidée dans ce choix est que ce n'était pas la première fois qu'un programme des Nations unies était déployé dans le pays, avec comme ligne de force un programme de désarmement qui n'avait pas fonctionné. L'ensemble de ces éléments rendait le

contexte malien particulièrement intéressant, et comportait toute une gamme de complexités que pouvait contenir une mission de paix onusienne.

Est-ce que le film qui existe aujourd'hui est celui que vous vouliez faire au départ ? Quel était son objectif initial et est-ce qu'il a dû changer avec le contexte ?

Un des fils rouges qui a guidé mon travail pendant dix ans a été le titre, *Colombes sans gravité*. Inspiré de l'ouvrage, *L'Homme sans gravité* de Charles Melman[21], le titre s'est imposé dès le départ. Ce que je percevais en mars 2014 restera constant au cours de toutes ces années, à savoir qu'on faisait face à une Organisation des Nations unies qui était de moins en moins en capacité d'être un centre de gravité solide et crédible du multilatéralisme, comme garantie pour préserver la paix. Le déroulé du conflit malien n'a cessé de confirmer cette hypothèse initiale : qu'on allait vers un autre monde et ce qui servait de repère jusqu'alors fonctionnait de moins en moins. Le film explore précisément cette évolution.

L'autre dimension présente dès le départ et qui restera inchangée, concerne mon questionnement sur le modèle même des missions de paix, fondé sur le principe de l'État-nation, produit d'une pensée occidentale. Selon ce modèle, si un conflit éclate, c'est que le couple État-nation dysfonctionne. Toutefois, en y apportant les correctifs technico-administratifs et structurels nécessaires, l'État peut retrouver sa capacité d'action et la nation, sa cohérence politique, ce qui permet d'engager un processus de paix et à cette dernière de s'installer durablement. C'est une vision technocratique idéalisée. J'ai toujours eu un doute sur le fondement d'un tel modèle, d'abord parce qu'il a été écrit et pensé par des gens issus d'États-nations qui fonctionnent assez bien. Ensuite, cela est différent dans des pays récemment indépendants. Certains n'ayant pas ou très expérimenté la pluralité démocratique, dans lesquels l'État est faible, voire très faible et où la perception de la nation n'est pas nécessairement certaine pour tout le monde. Pour filer la métaphore médicale, c'est un peu prescrire un traitement type à un État-nation idéal qui n'existe pas, traitement qui dès lors a très peu de chances de fonctionner. Cette hypothèse de travail et le regard autocentré de ce modèle étaient contenus dès l'écriture initiale du projet.

En revanche, ce qui n'était pas au cœur du film au départ, c'est une lecture large des ressorts du conflit malien. Celle-ci s'est imposée au fil du développement du film et il est devenu essentiel de l'exposer afin de mettre en miroir la complexité du contexte dans lequel la mission ambitionnait d'incorporer un modèle et donc, sa très improbable chance de produire ses effets. Le temps de réalisation très long, plus de dix ans de travail, m'aura permis de couvrir les deux grandes architectures du film : (1) les Nations unies dans leur ensemble, du départ jusqu'à la sortie et l'échec et (2) le conflit malien, son histoire, sa répétition et l'impasse dans laquelle il se trouve.

Comment les populations maliennes percevaient-elles la MINUSMA ? Y avait-il des points de vue différents selon le lieu de vie (urbain/rural), l'ethnie ou la catégorie sociale des personnes que vous avez rencontrées ?

Dès les premiers échanges filmés en 2016, les Maliens que je rencontre, qu'ils soient Touaregs, Peuls ou Bambaras, vivant à Bamako ou pas, ne croient pas vraiment à la possibilité que les Nations unies constituent une solution. C'est assez cruel, mais trois ans après l'installation de la mission, les Maliens sont déjà remplis de doutes, et les faits observés par la population ne cesseront de venir confirmer ces doutes. Le défi, c'est qu'à ces doutes s'ajoutent ceux des Maliens quant à la possibilité de pouvoir élaborer des réponses par eux-mêmes. C'est sans doute une des morales de l'histoire, la situation était telle que ni une force internationale ni le Mali, dans sa configuration d'alors, n'étaient en capacité d'élaborer une solution à la sortie de crise.

Quelles étaient exactement ces critiques, présentes presque dès le déploiement de la mission ? Est-ce qu'elles portaient sur le fait que de toute façon la mission n'était pas capable de résoudre le conflit ou sur un manque de moyens et un mandat inadapté ?

Les Maliens avec lesquels j'échangeais étaient critiques, car je pense qu'ils savaient que la mission que s'était fixée l'ONU était impossible. Par exemple, dès 2016, certains Touaregs étaient conscients que l'ambition de décentralisation inscrite dans l'Accord d'Alger[22] était inatteignable. Elle avait déjà été envisagée dans le Pacte national de 1992[23] et s'était traduite par un échec. Il y a plusieurs raisons à cela, mais notamment, l'impossibilité de lever un impôt dans les territoires pour financer les périmètres décentralisés, ou encore l'absence des compétences suffisantes pour diriger les institutions créées. Et dans ce cadre, les Maliens savaient parfaitement que dans bon nombre des territoires qui devaient être décentralisés, il n'y avait aucune chance que le modèle économique soit viable. L'absence de financement était déjà à l'origine de l'échec du Pacte de 1992.

Encadré 2 : L'Accord d'Alger et la promesse de décentralisation

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, appelé « *Accord d'Alger* » a été signé entre mai et juin 2015 au Mali par le gouvernement malien d'un côté et les deux coalitions armées du Nord, la Plateforme, alliée du gouvernement, et la Coalition des Mouvements de l'Azawad (CMA), une fédération de mouvements rebelles[24]. Cet accord devait être le garant de la fin du conflit séparatiste qui sévissait au Mali depuis 2012[25]. Il a été rendu possible par le travail d'une équipe de médiation internationale, dirigée par l'Algérie et qui comprenait entre autres la MINUSMA, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la France.

L'Accord prévoit plusieurs dispositions, dont une décentralisation soutenue appelée

« *régionalisation* » des régions du nord, afin de leur donner plus de pouvoir et favoriser la gouvernance régionale.

La mise en œuvre de cet Accord a été placée notamment sous l'égide de la MINUSMA. Néanmoins, beaucoup de ses dispositions n'ont jamais été réellement mises en place. La réforme de la gouvernance via la décentralisation régionale a finalement été très limitée[26].

L'accord en lui-même a été remis en question presque dès sa signature, et ce d'abord parce qu'il a été en grande partie imposé aux parties signataires par l'équipe de médiation internationale. Il n'était que très peu soutenu par la population malienne, au nord comme au sud[27].

Les deux coups d'État de 2020 puis 2021 et la prise de pouvoir par une junte militaire n'ont fait qu'aggraver les relations entre les groupes rebelles du nord et l'État central. Le départ consécutif des Français puis de la MINUSMA a encore plus compliqué la mise en œuvre des dispositions de l'accord[28]. De plus, en 2023, l'armée malienne reprend la ville de Kidal au nord du pays, aux mains des rebelles de la CMA, ce qui condamne l'Accord d'Alger[29]. Finalement, en janvier 2024, les autorités maliennes officialisent cette rupture et mettent fin unilatéralement à l'accord, dans un climat de tensions croissantes avec l'Algérie[30].

Pour les populations du sud, beaucoup étaient aussi très conscientes de la fragilité de l'État malien. D'ailleurs, d'importantes manifestations avaient eu lieu à Bamako, non pas contre les Touaregs strictement, mais contre la faillite de l'État malien. Les Maliens me donnent l'impression de vite douter des conditions pour qu'un accord de paix ait des chances d'aboutir. En inscrivant comme solution une décentralisation qui ne pourrait pas être financée dans un système déjà très fragile, la MINUSMA était probablement en situation d'échec avant d'avoir été véritablement déployée.

Ainsi, les critiques n'étaient pas dirigées contre les actions des Casques bleus, mais vis-à-vis de l'inadaptation originelle du mandat par rapport à la réalité du contexte malien ?

L'échec des Casques bleus ne tient pas à leurs actions, mais au fossé entre les objectifs de la mission et la possibilité de les transformer. Il y a un problème dans l'écriture du mandat qui convoque un modèle type répétitif inadapté à la spécificité du contexte. La MINUSMA a confondu ses ambitions avec des réalités, et a payé cher ce décalage.

Ensuite il y a évidemment la responsabilité des autorités maliennes qui n'ont pas été un allié pour les Nations unies, et ce pour de nombreuses raisons. Quand alors se cumulent les difficultés endogènes et exogènes, l'échec est inévitable. Cela renvoie à cette tension entre mandat politique et opérationnel évoquée par Bert Koenders au début du film (Représentant spécial des Nations unies au Mali de 2013 à 2014). Quelle est la priorité ?

A-t-on bien évalué les conditions politiques permettant ou pas la mise en place d'un mandat ?

Comment analysez-vous la demande de retrait de la MINUSMA par les autorités maliennes ? Est-ce qu'il y a eu un point de rupture ?

Bien sûr. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'équivalents dans l'histoire du maintien de la paix. C'est une décision qui témoigne d'un changement radical des rapports de force. Les Russes ont été assurément très efficaces dans leur stratégie d'influence des décideurs maliens. Au demeurant, *Wagner* n'arrive pas du jour au lendemain. Les Russes se sont bien sûr appuyés sur des liens très anciens. Le Premier ministre malien, Choguel Kokalla Maïga, que l'on voit dans le film à l'Assemblée générale des Nations unies, est par exemple un ancien ingénieur diplômé d'une université de Russie. Une partie des militaires ayant mené le coup d'État y ont également été formés. Finalement, tout cela va très vite puisque des réseaux, des ressorts, et des complicités vont se réactiver. Sans ces éléments on ne peut pas comprendre entièrement cette demande des Maliens du retrait de la MINUSMA.

Est-ce que c'est une décision qui vous a surpris ?

La détermination des Maliens d'affirmer qu'ils peuvent se passer du multilatéralisme et des moyens qui étaient associés m'a surpris. J'ai un moment pensé qu'ils cherchaient à faire monter les enchères, mais finalement on va découvrir qu'ils étaient déterminés et dans une logique de rupture.

Ce qu'on observe ici, c'est un changement d'état d'esprit de cette nouvelle génération de dirigeants africains. C'est une génération qui s'émancipe des tutelles d'hier et pour apparaître libre, il faut être radical. Ensuite, savoir si cette expression est la garantie d'une indépendance c'est une autre histoire.

Il serait très intéressant de faire un parallèle avec la manière dont les mouvements indépendantistes ont opéré l'indépendance et la rupture dans les années 1960, et comment ils ont articulé de nouvelles alliances pour ce faire. L'anti-impérialisme était une composante de ces dynamiques d'alors, et c'est probablement une forme renouvelée de ce type qui se joue ici. Mais couper le cordon n'est pas mécaniquement la garantie d'une émancipation individuelle et collective. C'est seulement une condition.

Les autorités à New York (à la fois les États membres du Conseil de sécurité des Nations unies et l'administration onusienne) ont-elles leur part de responsabilité dans le départ de la mission ?

Je pense que oui. La tension que je pose au début du film entre mandat politique (Département des affaires politiques) et mandat opérationnel (Département des opérations de paix – DOP) a son rôle à jouer. Il faut aussi garder à l'esprit que beaucoup,

au sein des Nations unies, ont intérêt à ce qu'une mission soit installée et qu'elle dure, notamment parce qu'elle constitue une source de revenus importants pour beaucoup de gens.

Ces dynamiques sont assez classiques au sein d'institutions où les intérêts particuliers l'emportent sur l'intérêt général. Et les systèmes technico-administratifs savent très bien jouer de cette tension pour cultiver les zones d'ombres et entretenir les inerties qui les servent. Dès lors, c'est au politique de rappeler les fondamentaux et de mettre fin à des situations s'ils constatent de trop grandes dérives. Mais le jeu entre politique et technique n'est bien sûr pas sans calcul, parfois pervers. Dans le cas malien, ce qui m'apparaît remarquable, c'est que ceux qui pensaient maîtriser le jeu ont sans doute été finalement pris par surprise.

Deux ans après le retrait définitif, considérez-vous que la mission se solde exclusivement par un échec ?

Analytiquement, c'est difficile de voir autre chose, mais il faut souhaiter que de futurs travaux de recherche éclairent dans le détail cette question. Fondamentalement, si on reprend les objectifs principaux de la mission, elle n'est parvenue ni à désarmer ni à offrir un autre projet aux ancien·ne·s combattant·e·s qu'elle devait désarmer. Elle n'est pas parvenue à modifier les rapports de puissance. Elle n'est pas parvenue à transformer les données du conflit. Et elle n'est pas parvenue à démontrer qu'une mission de maintien de la paix pouvait être un repère puissant et fiable dans une situation de conflit. Et pourtant, il faut insister sur le fait que beaucoup de gens, en toute bonne foi, se sont mobilisés pour que cela fonctionne, certains y ont même laissé la vie.

Ce qui nous renvoie à la question initiale ? Une mission aurait-elle pu accomplir quelque chose si le mandat avait été différent, avait été plus réaliste ? Est-ce l'échec de la MINUSMA ou de ceux qui ont créé la MINUSMA ? Et si ceux qui ont créé la MINUSMA savaient que la mission était impossible, alors c'est l'échec des Nations unies, celui de pouvoir garantir sa promesse en se fixant des objectifs atteignables.

Quand intervient la décision de retrait de la MINUSMA (juin 2023) et son départ (décembre 2023), votre film n'est pas encore sorti. Est-ce que ça a eu un impact sur la fin du tournage et du montage ?

Le film déroulait l'impasse de la mission, je n'ai donc pas eu à changer la fin du film. Le dernier plan, tourné en 2020, est un point de fuite, on voit des hommes s'évaporer dans le désert. On revient à la case départ, on revient dans le désert.

Il se termine aussi par la fermeture des rideaux du Conseil de sécurité, une façon de signaler que le multilatéralisme qu'on voit encore fonctionner au début du film est clos. Les rapports de puissance ont changé, le Conseil de sécurité est de nouveau dans une forme de paralysie comme il en a connu à d'autres époques. C'est la fin du

multilatéralisme tel que vécu après les années 1990. Et pour ce qui est de la mission de maintien de la paix, ce sont les soldats perdus dans le désert, c'est une fin sans lendemain.

À ce titre, je vois mon documentaire comme un film générationnel qui acte une fin de cycle historique.

Pour beaucoup, ce départ précipité était un point de bascule pour l'ONU, synonyme de sa « crise de légitimité ». Vous qui avez assisté à la fin de la MINUSMA, que pensez-vous de l'avenir des opérations de paix de l'ONU, en particulier sur le continent africain ?

Elles sont à réinventer. Je n'espère surtout pas vivre dans un monde où toute ambition multilatérale aurait disparu, qui serait uniquement régi par des rapports de stricte puissance. Car dans ce cas, ce seront les plus faibles qui en premier en paieront le prix fort. Par contre, ce qui va certainement changer, c'est l'échelle à laquelle on envisageait ce multilatéralisme. Si on veut maintenir un multilatéralisme, on ne peut pas le faire en imaginant la réunion et le consensus de tous les acteurs.

Dès lors, ce qu'on peut espérer, c'est que s'élaborent en matière de paix, des nouvelles configurations garantissant le fonctionnement, mais plus dans un multilatéralisme global. Probablement qu'on va avoir d'autres modalités, avec des groupes d'acteurs qui se mettront d'accord sur une autre formule opérationnelle, en essayant toujours de faire agir une puissance multilatérale, mais plus modeste. Autrement dit, la solution prévue par les Nations unies était inadaptée au contexte, mais pour autant j'espère que face à des situations de conflits on sera encore nombreux·ses à vouloir que les solidarités s'exercent. Il faudra sans doute renoncer à une dimension multilatérale extrême et à un modèle interventionniste qui ferait fi de l'histoire, de l'organisation étatique et des niveaux de maturité de chacune des nations.

***

Les auteur·rice·s

Clémence Buchet-Couzy est chargée de recherche au sein du GRIP depuis avril 2022. Elle est titulaire d'un master « *Conflits et Développement* » de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lille et d'une double licence Histoire et Géographie de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Ses domaines d'expertise sont le maintien de la paix, les enjeux liés au genre dans les conflits, l'Agenda Femmes, paix et sécurité, la sécurité humaine, et la politique extérieure de l'Union européenne.

Christophe Gargot est actuellement cadre supérieur dans l'éducation nationale, spécialistes des relations internationales. Il a préalablement travaillé dans le domaine humanitaire et a été consultant sur de nombreux projets internationaux. Il est aussi

réalisateur de films documentaires. En 2008, sort son deuxième long-métrage documentaire *D'Arusha à Arusha*, consacré au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). En 2025, il termine *Colombes sans gravité* qui questionne le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Pour citer cette publication

BUCHET-COUZY Clémence, « Christophe Gargot : "La MINUSMA était probablement en situation d'échec avant d'avoir été véritablement déployée" », *Éclairage du GRIP*, 5 décembre 2025.

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : un véhicule blindé de la MINUSMA en patrouille dans la région de Ménaka, au nord-est du Mali, en juin 2021 – crédit : MINUSMA/Gema Cortes.

***

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-Madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org
X/Twitter : @grip_org – Facebook : GRIP.1979

Références

[1] « Conseil de sécurité : le Mali demande le retrait sans délai de la MINUSMA », *Nations Unies*, 16 juin 2023.

[2] « La Minusma "a achevé son retrait du Mali", annonce le secrétaire général de l'ONU », *Le Monde*, 1er janvier 2024.

[3] WILÉN Nina et WILLIAMS Paul D., « The UN Security Council and the future of MINUSMA », *Egmont Institute*, 19 juin 2023.

[4] « Résolution 2100 (2013) », *CSNU*, S/RES/2100 (2013), 25 avril 2013.

[5] « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », *Gouvernement du Mali*, 2015.

[6] « Résolution 2227 (2015) », *CSNU*, S/RES/2227 (2015), 29 juin 2015.

[7] « Résolution 2295 », *CSNU*, S/RES/2295 (2016), 29 juin 2016.

[8] *Ibid*.

[9] « Résolution 2391 », *CSNU*, S/RES/2391 (2017), 8 décembre 2017.

[10] « Résolution 2423 », *CSNU*, S/RES/2423 (2018), 28 juin 2018.

[11] « Mali : le président démissionne, les militaires au pouvoir », *La Croix*, 19 août 2020.

[12] BENSIMON Cyril et al., « Comment le Mali a vécu un deuxième coup d'Etat en moins d'un an », *Le Monde*, 31 mai 2021.

[13] « Résolution 2584 », *CSNU*, S/RES/2584 (2021), 29 juin 2021.

[14] « Résolution 2640 », *CSNU*, S/RES/2640 (2022), 29 juin 2022.

[15] « Le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la MINUSMA, le Mali s'oppose à sa liberté de mouvement en matière de droits de l'homme », *Nations unies*, 29 juin 2022.

[16] « Résolution 2690 », *CSNU,* S/RES/2690 (2023), 30 juin 2023.

[17] « L'avenir des casques bleus de la Minusma en suspens après le retrait français du Mali », *Le Monde*, 17 février 2022.

[18] « Nouveaux enseignements à tirer de l'expérience de la MINUSMA au Mali », *International Peace Institute*, juillet 2024 ; WILÉN Nina et WILLIAMS Paul D., « The UN Security Council and the future of MINUSMA », *loc. cit.* ; GAUTHIER VELA Vanessa, « MINUSMA and the Militarization of UN Peacekeeping », *International Peacekeeping*, vol. 28, p. 838-863, 2021 ; et « La Minusma à la croisée des chemins », *International Crisis Group*, 1er décembre 2022.

[19] « Colombes sans gravité – bande annonce », *YouTube*, 9 avril 2025.

[20] « D'Arusha à Arusha », *Films docs*, consulté le 25 novembre 2025.

[21] MELMAN Charles, *L'Homme sans gravité. Jouir à tout prix*, Paris, Denoël, 2002.

[22] « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », *loc. cit.*

[23] « Pacte National conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad consacrant le statut particulier du nord du Mali », *Gouvernement du Mali*, 11 avril 1992.

[24] « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », *loc. cit.*

[25] « L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire », *International Crisis Group*, 24 juin 2020.

[26] SCHMAUDER Anna, « Décentralisation et gouvernance hybride. Le cas du nord du Mali », *Clingendael Institute*, CRU Policy Brief, Juin 2020.

[27] « L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire », *International Crisis Group*, 24 juin 2020.

[28] ANTIL Alain, « Vie et mort de l'accord d'Alger sur le Mali », *IFRI*, 25 juillet 2024.

[29] LE CAM Morgane, « Au Mali, la junte donne le coup de grâce à l'accord de paix d'Alger », *Le Monde*, 26 janvier 2024.

[30] « Le Mali a officiellement mis fin à l'accord de paix d'Alger », *Jeune Afrique*, 28 mars 2024.

Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donateur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 – BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org